



## INFORMATION AUX PARENTS

Tél. : 03 28 23 59 00  
Télécopie : 03 28 23 59 45  
Mail : [directioneducation@ville-gravelines.fr](mailto:directioneducation@ville-gravelines.fr)

**DIRECTION EDUCATION**

**Ligne Directe : 03 28 23 59 24**

Affaire suivie par **M. BERNARD**

**N/Réf: MMD/MK/GP/PL/RI/QB**

**Objet : Mode de fonctionnement - restauration scolaire.**

**Madame, Monsieur,**

Nous vous informons que la Cuisine Centrale sera en travaux à compter de septembre 2024 jusqu'en août 2025. De ce fait, dès la rentrée scolaire, les repas seront confectionnés à BAILLEUL, directement chez notre prestataire « DUPONT Restauration », et acheminés ensuite par camion au restaurant Trollé, pour enfin être distribués dans les restaurants scolaires de nos écoles.

Aussi, le mode de fonctionnement de réservations ou d'annulations des repas via le portail famille de Gravelines reste inchangé (voir le règlement des temps périscolaires), à savoir :

Pour le repas du lundi midi :	<b>au plus tard le vendredi précédent à 10 h 00</b>
Pour le repas du mardi midi :	<b>au plus tard le lundi à 10 h 00</b>
Pour le repas du jeudi midi :	<b>au plus tard le mercredi à 10 h 00</b>
Pour le repas du vendredi midi :	<b>au plus tard le jeudi à 10 h 00</b>

Toutefois, nous attirons votre attention, toute réservation effectuée en dehors des heures indiquées ci-dessus (exemple : le matin même à l'école) entrainera l'application du tarif majoré. De plus, le prestataire se réserve le droit de fournir un repas de substitution par rapport au menu proposé.

Nous vous rappelons qu'en cas d'absence, le repas de la 1<sup>ère</sup> journée sera facturé au tarif en vigueur. **En cas d'absence prolongée, vous devez obligatoirement décommander les repas via le Portail Famille de Gravelines et pour ceux qui n'ont pas accès, vous pouvez appeler la Direction de l'Education au plus tard avant 10 h 00. Hors délais, le tarif majoré sera appliqué.**

De ce fait, pour gérer au mieux l'agenda de votre(vos) enfant(s), nous invitons pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, à réserver **obligatoirement** à l'avance les repas pour la rentrée prochaine via le Portail Famille de Gravelines, muni d'un identifiant et d'un mot de passe **avant le vendredi 30 août 2024 avant 10 h 00**. (En cas d'oubli du mot de passe, vous pouvez mettre, dans le champ indiqué, votre mail dans la rubrique « mot de passe oublié »).

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, **Madame, Monsieur**, en l'expression de nos sentiments distingués.

**L'Adjointe au Maire,  
déléguée à la restauration Scolaire,**



**Marie-Madeleine DUBOIS**